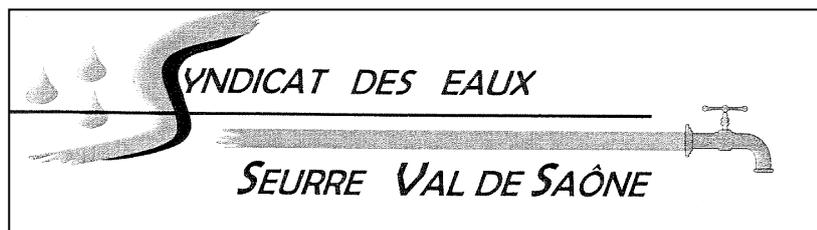




Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2018

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Syndicat Intercommunal Seurre Val de Saône
15 Bis Faubourg Saint Michel
21250 SEURRE



Les chiffres du service d'eau potable

Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre Val de Saône

Territoire
11 125 habitants

26 communes desservies : Auvillars sur Saône, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Broin, Chamblanc, Charrey sur Saône, Chivres, Esbarres, Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges, Labergement les Seurre, Labruyère, Lanthes, Lechatelet, Magny-les-Aubigny, Montagny les Seurre, Montmain, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Château, Pouilly sur Saône, Seurre, Trugny, Tichey, Franxault
11 125 habitants desservis
5 303 abonnés

Exploitation
Confiée à SAUR

SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Production
623 694 m³ produits

Le Syndicat dispose de 5 forages qui ont fourni en 2018 623 694 m³ d'eau traitée.

Distribution
216,1 km de réseau
489 412 m³ consommés

Les abonnés ont consommé 489 412 m³ en 2018, soit en moyenne 121 litres par habitant et par jour.
Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 75%.

Qualité
Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le syndicat est de bonne qualité.
100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 87% au niveau physico-chimique.

Prix
358,43 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie variable (prix au m³ consommé) et une partie fixe (abonnement)
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2019, 358,43 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises) soit une baisse de 1,8% par rapport à 2018.
Sur ce montant, 30% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 53% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 17%.

SOMMAIRE

1. Préambule.....	4
2. Le Mot du Président.....	5
3. Présentation générale du service.....	5
3.1. Nature du service	5
3.2. Les faits marquants de l'exercice	6
3.3. Qualité du service.....	7
4. Descriptif technique	9
4.1. Les ressources en eau	9
4.2. Détail des installations.....	10
4.3. Population desservie par le syndicat.....	11
4.4. Volumes consommés	13
4.5. Evolution des volumes consommés et du rendement.....	14
4.6. Parc compteurs	15
5. Indicateurs financiers	16
5.1. Le prix de l'eau	16
5.2. Rapport financier du délégataire	19
5.3. Rapport financier de la collectivité.....	21
6. Travaux réalisés	23
6.1. Par le délégataire	23
6.2. Par la collectivité.....	23
7. Insuffisances et proposition d'amélioration du service par le délégataire	26
8. Suivi des engagements contractuels du délégataire	26
8.1. La sectorisation et le rendement de réseau	26
8.2. Radiorelève	27
8.3. Modélisation	27
8.4. Système d'information géographique	27
9. Aspects qualitatifs	27
9.1. La qualité de l'eau	27
9.2. Bilan des rejets en milieu naturel (Pagny le château, Glanon, Chour).....	29
9.3. Rejets dus aux opérations de nettoyage	29
9.4. Purges et problèmes liés à la défense incendie (essais de débit)	29
10. Historique et évolution sur 10 ans	30
10.1. Tableau de synthèse	30
10.2. Courbe de suivi pour les volumes et le rendement de réseau	32
10.3. Courbe de suivi de l'évolution du tarif de l'eau potable	34
11. Les indicateurs de performance.....	35
11.1. Indicateurs descriptifs.....	35
11.2. Indicateurs de performance.....	35
12. Suivi du réseau	37

12.1. Répartition par diamètres	37
12.2. Répartition par nature de canalisation.....	37
13. Exploitation du réseau	38
13.1. Les casses.....	38
13.2. Les fuites donnant lieu à dégrèvement	38
13.3. Nombre de branchements nouveaux et supprimés.....	38
14. Protection des captages	39
14.1. Suivi des BAC.....	39
14.2. Bilan qualitatif	39
14.3. SAGE et SDAGE	39
15. Veille Juridique	40
15.1. Rappel de la liste des textes fondateurs sur l'eau et l'assainissement	40
15.2. Textes parus pendant l'année 2016	40
16. Actions environnementales	42
16.1. Pour le délégataire	42
16.2. Pour la collectivité.....	42
17. ANNEXES.....	44
17.1. Synoptique du syndicat	44
17.2. Note d'information de l'Agence de l'eau.....	45

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

2. Le Mot du Président

Mesdames, Messieurs les délégués, chers collègues,

L'année 2018, excellente pour le vin, l'aura été aussi pour notre syndicat qui trace sa voie en peaufinant la stratégie des années précédentes.

Or, confrontés à des changements climatiques qui nous surprennent par leur rapidité et leur ampleur, nous devons revoir notre modèle

Quel avenir pour l'eau?....

Tel sera le défi à relever au plus vite.

Audace, solidarité et inventivité seront au menu des prochains décideurs de l'eau.

Souhaitons leurs pleine réussite.

Le président

François ROLIN

3. Présentation générale du service

3.1. Nature du service

3.1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal Seurre Val de Saône assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 5 303 abonnés soit environ 11 125 habitants.

3.1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société SAUR.

Le contrat d'affermage est entré en vigueur en 01/04/2011 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31/03/2023. L'avenant n°1 du 02/04/2011 intègre dans le contrat la mise en œuvre de la réglementation sur le guichet unique.

Ce contrat a été résilié par décision de justice à la date du 30 septembre 2017. Une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée par la collectivité et a désigné la société SAUR sous forme d'un contrat de concession du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2027. (soit 10 ans et 3 mois)

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable

- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

3.1.3. Constitution et gestion du service

Le service d'eau potable du syndicat intercommunal des eaux Seurre Val de Saône comprend :

- 5 usines de production d'eau potable avec désinfection et traitement physique
- 14 réservoirs
- 6 bâches de reprise ou de surpression
- 216 km de canalisations

3.1.4. Le service de l'eau en chiffres

- 5 303 abonnés
- 5 358 branchements en service (aucun en plomb)
- 623 694 m³ produits sur 2018
- 474 933 m³ consommés hors vente en gros

3.2. Les faits marquants de l'exercice

3.2.1. Pour le syndicat

Sur le plan de la gestion de la ressource en eau, nous entrons dans une nouvelle configuration qui voit les syndicats agir très en amont sur la préservation de la ressource. Notre BAC sur MAGNY LES AUBIGNY en est l'exemple avec la mise en place de mesures agricoles et non agricoles visant à améliorer sur le long terme la qualité de la ressource. L'étude de recherche en eau sur Pagny-le-Château en est un autre exemple visant à trouver une nouvelle ressource vierge de toute influence anthropique.

Concernant la production, le syndicat a validé le projet de passage en biologique de la station de Glanon. La mission de maîtrise d'œuvre a ainsi débuté dès la fin de l'année. Un nouveau pilote ayant été lancé en mars 2017 sur le puits Sud (afin de valider la filière à mettre en œuvre), le projet est actuellement en stand-by.

Sur le plan de l'organisation, notre syndicat s'est doté en 2015 d'un logiciel spécifique visant à mettre en exergue une priorisation dans le renouvellement des canalisations. Il a été amélioré en 2016 et une grille d'évaluation spécifique pour l'intégration des travaux de voirie des communes a vu le jour. Le logiciel a été utilisé pour les deux tranches de travaux de renouvellement 2015-2016 et 2016-2017, pour un montant total d'environ de 1 500 000 €.

D'importants renouvellements de canalisation ont été engagés sur le territoire du Syndicat à hauteur de 771 263 € pour 2018.

On constate une montée de la pollution en pesticides et sous-produits de ceux-ci notamment sur le puits de Magny-les-Aubigny. Ce point a fait l'objet d'échanges précis avec la DDT/ARS/Chambre d'agriculture/SAUR qui pourraient aboutir à d'éventuelles actions en 2020. (hydrogéologiques, investissements nouveaux...)

3.2.2. Pour le délégataire

✓ La production d'eau potable

- En juin 2018, en lien avec l'association « la choue », un nichoir de chouette effraie a été installé sous la cuve de la station qui a permis le développement de 3 jeunes chouettes.

✓ La distribution d'eau potable

- Les essais pilote sur l'unité de production de Pagny le château ont commencé pour le traitement biologique du fer et du manganèse.
- Saur a choisi un prestataire afin de réaliser l'inspection vidéo des forages et puits du syndicat avec le calendrier suivant : 23 août 2018 les stations de production de Magny les Aubigny et Seurre, 19 décembre 2018 Glanon et Pagny le Château.
- deux analyseurs de chlore sur les refoulements des pompes de Magny les Aubigny et de la station de pompage de Seurre ont été installé.
- 20 sondes loggers ont été posées dans le centre ville de Seurre par Saur pour localiser plus rapidement les fuites.

3.3. Qualité du service

3.3.1. Accueil clientèle

✓ Accueil physique

L'agence SAUR accueille les clients :

- A Châlon sur Saône du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 et le vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h15

✓ Accueil téléphonique

Joignable du Lundi au Vendredi sans interruption de 8h00 à 18h00, l'accueil téléphonique permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques : information et paiement des factures d'eau et d'assainissement, prise de rendez-vous, arrivée et départ d'un logement, réclamations, interventions d'urgence, ... L'accueil clientèle téléphonique est joignable au 03 70 48 80 00.

✓ Astreinte

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil clientèle téléphonique, c'est à dire de 18h00 à 8h00 le lendemain matin, ainsi que les fins de semaine et les jours fériés, les appels entrants sont rebasculés sur le téléphone du responsable de la permanence de service. Il coordonne les interventions urgentes : rétablissement de la distribution de l'eau en cas de casse de canalisation, dépannage d'installations en défaut, débouchage de branchement d'assainissement...

✓ Agence en ligne

Le site internet www.saurclient.fr permet de gérer l'espace client personnalisé (historique de consommation, solde du compte, index relevé..) et de disposer des informations sur l'eau de la commune.

3.3.2. Interruption ou restriction de la distribution

Aucun évènement à signaler pour 2018.

3.3.3. Informations clientèle

✓ Réclamations clients

SIE SEURRE VAL DE SAONE

	2015	2016	2017	2018	Evolution
Facturation encaissement	14	12	15	24	60%
Technique	79	35	45	26	-42%
Qualité de service	20	22	16	22	38%
Total	113	69	76	72	-5%

Les réclamations clients baissent de 5% en 2018. Les thématiques les plus fréquentes sont liées à la distribution de l'eau.

4. Descriptif technique

4.1. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de 5 ressources distinctes :

Ressources	Capacité nominale (m ³ /h)	Filière de traitement
Usine du lac de Chour (mise à l'arrêt)	3	Traitement physique et désinfection
Usine de Glanon	40	Traitement physicochimique et désinfection
Usine de Seurre	50	Désinfection
Usine de Pagny le Château	100	Traitement physicochimique et désinfection
Usine de Magny les Aubigny	45	Désinfection

Il faut noter que l'usine du lac de Chour sert majoritairement à l'alimentation de la base de loisirs voisine.

✓ Evolution sur 3 ans

Ressources	Volume produit 2016 (m ³ /an)	Volume produit 2017 (m ³ /an)	Volume produit 2018 (m ³ /an)	Evolution 2017-2018 (%)
Usine du lac de Chour	392	0	0	
Usine de Glanon	195 119	171 386	105 828	-38%
Usine de Seurre	65 820	54 932	32 902	-40%
Usine de Pagny le Château	289 440	273 840	293 080	7%
Usine de Magny les Aubigny	84 983	151 570	191 884	27%
TOTAL	635 754	651 728	623 694	-4%

Les volumes présentés ne tiennent pas compte des volumes utilisés pour le lavage des filtres de l'usine de Glanon et des volumes utilisés pour la dilution des nitrates de l'usine de Seurre.

4.2. Détail des installations

4.2.1. Les usines de production et de traitement d'eau

✓ Usine de Seurre

Elle alimente les communes de Seurre, Jallanges et de Trugny. L'eau prélevée dans la nappe subit une désinfection au dioxyde de chlore avant d'être refoulée sur le réseau de distribution. La présence de nitrates dans la ressource et l'absence de traitement spécifique sur l'usine de Seurre impliquent un mélange avant distribution aux consommateurs, afin de maintenir un taux de nitrates voisin de 35 mg/l. Cette ressource va être abandonnée suivant les travaux d'interconnexion du bouclage Sud. (Délibération n°39/2013 du 10/12/13)

✓ Usine de Pagny le Château

Elle alimente en totalité les communes de Pagny la Ville, La Bruyère, Lechatelet, Chamblanc, Esbarres et Pagny le Château, et en partie Seurre, Jallanges et Trugny, par dilution des nitrates de l'eau provenant de l'usine de Seurre. L'eau brute est prélevée dans un puits équipé d'un groupe de pompage de 100 m³/h avant de subir un traitement de déferrisation – démanganisation en deux phases :

- Oxydation/précipitation : transformation du fer en oxyde de fer insoluble par aération, et injection de permanganate de potassium (KMnO₄) pour oxyder le manganèse en précipité insoluble, tout ceci dans une tour d'oxydation sous pression.
- Séparation des insolubles par filtration sur trois filtres bicouches (sable et hydro anthracite) montés en parallèle. Une injection de polychlorosulfate basique d'alumine assure par ailleurs la coagulation des précipités avant filtration. L'eau subit ensuite une désinfection au bioxyde de chlore avant distribution. Le point d'injection est situé à l'amont immédiat des filtres, en sortie de la tour d'oxydation.

✓ Usine de Glanon

Elle alimente par le service nord les communes de Bagnot, Broin et d'Auvillars sur Saône, et par le service sud les communes de Chivres, Labergement les Seurres, Montmain, Pouilly sur Saône et Glanon. L'eau brute est prélevée dans deux puits forés dans la nappe alluviale en bordure de la rive droite de la Saône, à Glanon, et équipés chacun d'un groupe de pompage de 40 m³/h avant de subir un traitement de déferrisation/démanganisation. L'unité de traitement est constituée de deux filières identiques sous pression (services Nord et Sud) comprenant :

- une tour de contact;
- deux filtres à sable verticaux montés en parallèle.

L'eau subit ensuite une désinfection au bioxyde de chlore avant distribution, le point d'injection étant situé au niveau de la bêche d'eau filtrée, sous le bâtiment d'exploitation.

L'usine de Glanon a fait l'objet d'importants travaux de fiabilisation début 2007. L'usine de Glanon nord a été remise en service le 20 novembre 2009.

✓ Usine de Magny les Aubigny

Elle alimente les communes de Magny les Aubigny, Esbarres, Charrey et Bonnencontre, ainsi que celle de Glanon Nord.

L'eau brute est prélevée à l'aide de deux pompes immergées d'un débit de 45 m³/h, et subit une désinfection au bioxyde de chlore avant distribution.

✓ Usine du Lac de Chour

L'eau souterraine prélevée dans le puits subit un traitement d'abattement du fer, du manganèse et des pesticides par oxydation et filtration sur charbon actif en grains puis une désinfection à la javel. La production alimente ensuite les clients de la base de loisirs hormis les douches et les toilettes.

4.2.2. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 8 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du syndicat. Leur capacité totale s'élève à 2 670 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Capacité (m ³)	Cote trop plein	Télésurveillance
Réservoir de l'Etang Pillot \ Cuve Etang Pillot	500	240	oui
Réservoir de Charrey Sur Saône	300	225	oui
Réservoir de Franxault \ Cuve Petite Chauz	300	215	oui
Réservoir de Grosbois Les Tichey \ Cuve Champ Rouge	200	215	non
Réservoir de Pagny La Ville \ Cuve Près d'Hées	300	230	non
Réservoir de Seurre 1 (deux cuves de 135 m ³)	270	211	non
Réservoir de Seurre 2 (deux cuves de 150 m ³)	300	211	non
Réservoir d'Auvillars Sur Saône \ Cuve Rangée des Chênes	500	254	non
Total	2 670		

4.2.3. Le réseau et les branchements

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	219,2	218,1	217,5	216,1	-0,6%
Nombre de branchements (y compris hors service)	5 290	5 321	5 366	5,358	-0,1%
dont branchements en plomb	0	0	0	0	-

Le renouvellement des branchements plomb est géré dans un marché par le Syndicat.

4.3. Population desservie par le syndicat

26 communes sont desservies par le syndicat intercommunal des eaux Seurre Val de Saône :

Communes	Branchements			
	2016	2017	2018	Evolution (%)
AUVILLARS-SUR-SAONE	153	154	154	
BAGNOT	79	78	77	-1,3%
BONNENCONTRE	194	196	196	
BOUSSELANGE	34	35	35	
BROIN	196	197	199	1,0%
CHAMBLANC	223	228	226	-0,9%
CHARREY-SUR-SAONE	165	165	163	-1,2%
CHIVRES	138	138	137	-0,7%
ESBARRS	318	323	321	-0,6%
FRANXAULT	199	204	205	0,5%
GLANON	136	140	139	-0,7%
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	34	34	
JALLANGES	144	144	142	-0,7%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	420	424	424	
LABRUYERE	100	103	103	
LANTHES	106	109	110	0,9%
LECHATELET	210	214	214	
MAGNY-LES-AUBIGNY	100	103	103	

Communes	Branchements			
	2016	2017	2018	Evolution (%)
MONTAGNY-LES-SEURRE	62	62	62	
MONTMAIN	56	59	60	1,7%
PAGNY-LA-VILLE	214	217	216	-0,5%
PAGNY-LE-CHÂTEAU	235	234	236	0,9%
POUILLY-SUR-SAONE	341	346	346	
SEURRE	1 329	1 325	1 322	-0,2%
TICHEY	82	82	80	-2,4%
TRUGNY	53	53	54	1,9%
TOTAL	5 321	5 366	5 358	-0,1%

La répartition des branchements selon leur consommation est la suivante en 2018 :

Commune	Total branchements	<200m ³ /an	200<V<6000 (m ³ /an)	>6000m ³ /an	communaux
AUVILLARS-SUR-SAONE	154	147	6	0	1
BAGNOT	77	71	5	0	1
BONNENCONTRE	196	188	5	0	3
BOUSSELANGE	35	33	1	0	1
BROIN	199	175	20	0	4
CHAMBLANC	226	216	8	0	2
CHARREY-SUR-SAONE	163	152	7	0	4
CHIVRES	137	128	8	0	1
ESBARRES	321	301	13	0	7
FRANXAULT	205	192	10	0	3
GLANON	139	129	7	1	2
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	29	4	0	1
JALLANGES	142	138	2	0	2
LABERGEMENT-LES-SEURRE	424	397	22	0	5
LABRUYERE	103	94	8	0	1
LANTHES	110	99	9	0	2
LECHATELET	214	208	3	0	3
MAGNY-LES-AUBIGNY	103	95	6	0	2
MONTAGNY-LES-SEURRE	62	58	2	0	2
MONTMAIN	60	52	5	0	3
PAGNY-LA-VILLE	216	202	13	0	1
PAGNY-LE-CHÂTEAU	236	217	16	0	3
POUILLY-SUR-SAONE	346	316	16	0	14
SEURRE	1 322	1 214	81	0	27
TICHEY	80	77	2	0	1
TRUGNY	54	49	4	0	1
TOTAL	5 358	4 977	283	1	97
Répartition		92,8%	5,3%	0,0%	1,8%

4.4. Volumes consommés

Commune	Volumes consommés						
	2017	2018	Evolution (%)	<200m ³ /an	200<V<6000m ³ /an	>6000m ³ /an	communaux
AUVILLARS-SUR-SAONE	11 353	12 416	9,4%	10 655	1 757	0	4
BAGNOT	6 791	8 426	24,1%	5 782	2 618	0	26
BONNENCONTRE	15 874	16 569	4,4%	14 999	1 311	0	259
BOUSSELANGE	2 464	2 247	-8,8%	1 969	242	0	36
BROIN	17 895	23 018	28,6%	12 742	10 125	0	151
CHAMBLANC	17 887	18 674	4,4%	15 121	3 446	0	107
CHARREY-SUR-SAONE	12 566	16 091	28,1%	11 062	3 513	0	1 516
CHIVRES	14 926	15 191	1,8%	9 489	5 526	0	176
ESBARRES	29 220	28 282	-3,2%	19 243	8 444	0	595
FRANXAULT	14 997	17 759	18,4%	12 626	4 928	0	205
GLANON	20 679	22 232	7,5%	8 913	3 375	9 896	48
GROSBOIS-LES-TICHEY	2 460	2 971	20,8%	1 938	1 008	0	25
JALLANGES	14 675	10 236	-30,2%	9 582	475	0	179
LABERGEMENT-LES-SEURRE	41 256	42 045	1,9%	31 340	10 340	0	365
LABRUYERE	7 166	9 442	31,8%	5 800	3 525	0	117
LANTHES	14 686	13 052	-11,1%	7 773	5 234	0	45
LECHATELET	9 107	10 236	12,4%	8 503	985	0	748
MAGNY-LES-AUBIGNY	9 978	10 098	1,2%	7 668	2 314	0	116
MONTAGNY-LES-SEURRE	4 868	5 439	11,7%	4 381	1 044	0	14
MONTMAIN	5 606	5 524	-1,5%	4 175	1 307	0	42
PAGNY-LA-VILLE	13 941	16 881	21,1%	11 623	5 218	0	40
PAGNY-LE-CHATEAU	19 130	19 050	-0,4%	14 678	4 235	0	137
POUILLY-SUR-SAONE	26 883	26 970	0,3%	20 686	4 985	0	1 299
SEURRE	117 951	123 677	4,9%	71 144	47 741	6 418	4 792
TICHEY	4 974	4 703	-5,4%	4 182	464	0	57
TRUGNY	3 773	4 177	10,7%	2 651	1 429	0	97
TOTAL	461 106	485 406	5,3%	328 725	135 589	16 314	11 196
			V moyen consommé/branchement	66	479	16 314	115

4.5. Evolution des volumes consommés et du rendement

(Sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours-valeurs SAUR)

	2016	2017	2018	Evolution (%)	Objectifs du contrat
Volume produit (m³) <i>Volume extrait des usines de production pondéré sur 365 jours</i>	651 235	634 722	649 876	2,4%	
Volume importé (m³)	0	0	0		
Volume exporté (m³)	0	0	0		
Volume facturé (m³) <i>Volume facturé aux clients sur 365 jours</i>	494 238	454 875	474 933	4,4%	
Volume technique de station (m³) <i>Volume utilisé sur les usines (lavages de filtre, dilution...)</i>	0	0	0		
Volume non comptabilisé autorisé VNCA <i>Volume utilisé sur le réseau Purges, PI, nettoyage réservoirs (m³)</i>	18 691	27 522	14 479	-47,4%	
Volume consommé autorisé (m³) <i>=Volume facturé+VNCA</i>	512 929	482 397	489 412	1,5%	
Rendement du réseau (%) (V facturé+VNCA/ V produits + V importés-V exportés-V technique de station , %)	78,8 %	76,0 %	75,3%	-0,9%	
Linéaire du réseau (km)	218,1	217,5	216,1	-0,6%	
Indice linéaire des volumes non comptés ILVNC (m³/j/km)	1,97	2,27	2,22	-2,1%	
Indice linéaire de pertes ILP (m³/j/km)	1,74	1,92	2,03	6,0%	1,5 m ³ /j/km
Indice linéaire de consommation ILC (m³/j/km)	6,21	5,73	6,02	5,1%	

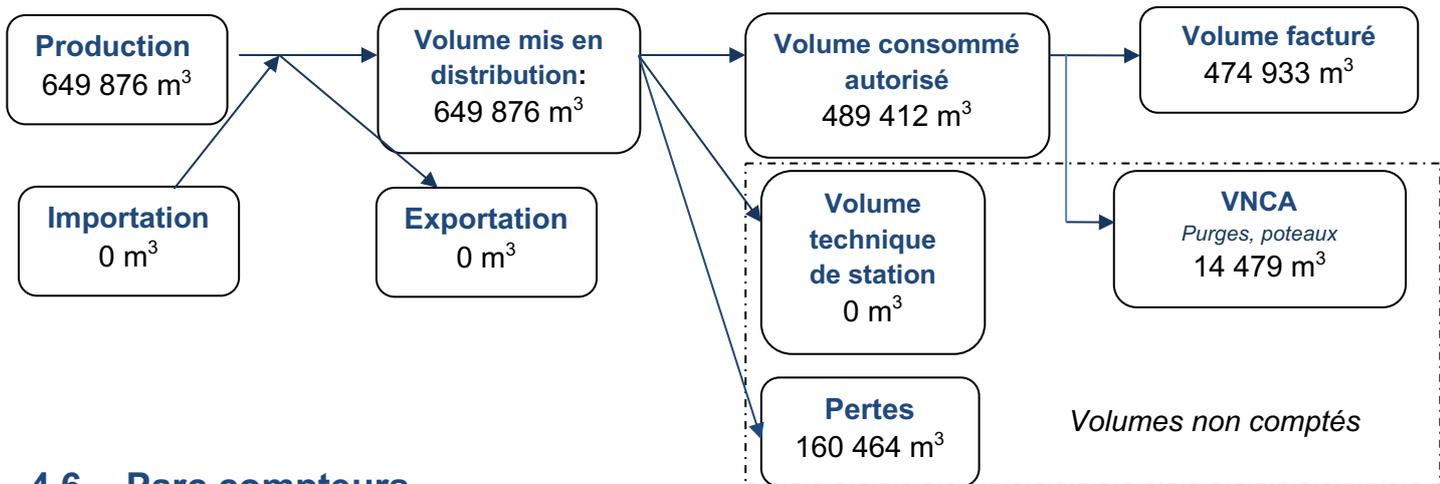
Le rendement du réseau est en baisse de 1% en 2018 avec une valeur de 75,3%.

La grille ci-dessous établie par l'Agence de l'Eau permet de situer le fonctionnement du réseau selon son indice linéaire de consommation (ILC) distinguant le type de réseau (rural, urbain..) et son indice linéaire de pertes (ILP) :

		Satisfaisant	Assez satisfaisant	Médiocre	Préoccupant
Réseau rural	ILC < 10	ILP < 2	2 < ILP < 3	3 < ILP < 5	ILP > 5
Réseau intermédiaire	10 < ILC < 30	ILP < 6	6 < ILP < 8	8 < ILP < 11	ILP > 11
Réseau urbain	ILC > 30	ILP < 10	10 < ILP < 13	13 < ILP < 16	ILP > 16

Le décret du 29 janvier 2012 impose un niveau seuil de rendement calculé selon la formule $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$ soit 66,2% pour le Syndicat.

Le diagramme ci-dessous présente les différents volumes caractérisant le réseau du Syndicat :

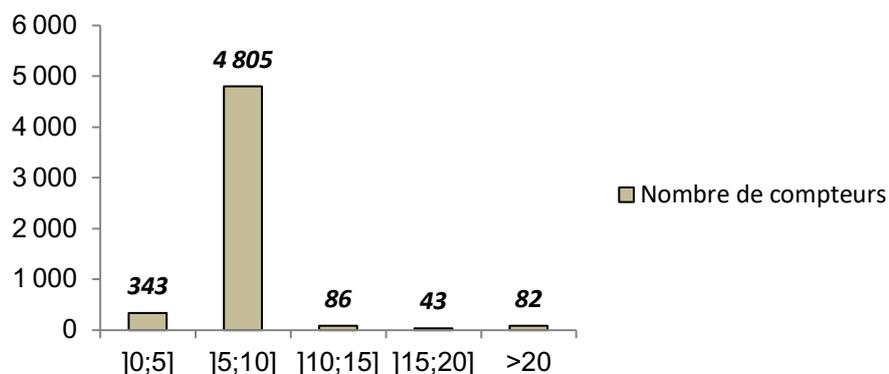


4.6. Parc compteurs

Diamètre nominal	<15mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Nombre de compteurs	5 297	7	1	8	35	1	10	5 359

Les compteurs du syndicat sont en majorité de petit diamètre, inférieur à 20 mm, adaptés aux consommations domestiques. Le tableau ci-dessous montre la répartition des moyennes d'âge selon le diamètre. Les compteurs sont récents avec un âge moyen de 6,9 ans, ce qui s'explique par la phase de renouvellement accélérée des compteurs rendue nécessaire par le déploiement de la radio-relève.

Calibre du compteur	Nombre de compteurs	Age moyen du parc compteurs
15 mm	5 297	7,8
20-30 mm	16	7,4
>40 mm	46	13,8
Total	5 359	7,9



34 compteurs ont été renouvelés dans l'année soit 1% du parc compteurs. Ces derniers sont équipés de dispositifs de radio-relève.

5. Indicateurs financiers

5.1. Le prix de l'eau

5.1.1. Présentation de la tarification

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2017	Tarif au 1 ^{er} janvier 2018	Tarif au 1 ^{er} janvier 2019
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	69,59 €	70,17 €	70,17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,500 €	0,568 €	0,568 €
Part proportionnelle fonds de renouvellement (€ HT/m ³)	0,428 €	0,428 €	0,428 €
Part Déléataire			
Part fixe (€ HT/an)	44,59 €	45,08 €	45,08 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,574 €	0,520 €	0,520 €
Taxes et redevances			
TVA	5,50%	5,50 %	5,50%
Redevance prélèvement (€/m ³)	0,118 €	0,118 €	0,085 €
Redevance pollution (€/m ³)	0,290 €	0,290 €	0,270 €

Les tarifs de l'eau pour la part Collectivité ont été approuvés par une délibération en date du 20/11/2017 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

5.1.2. La facture d'eau 120 m³

	au 01/01/2018		au 01/01/2019		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part de la Collectivité	70,17 €	70,17 €	70,17 €	70,17 €	0,00%
Part du Déléataire	45,08 €	45,08 €	45,08 €	45,08 €	0,00%
Consommation					
Part de la Collectivité	0,568 €	68,20 €	0,568 €	68,20 €	0,00%
Part de la Collectivité - fonds de renouvellement	0,428 €	51,30 €	0,428 €	51,30 €	0,00%
Part du Déléataire	0,520 €	62,40 €	0,520 €	62,40 €	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,118 €	14,11 €	0,085 €	10,20 €	-27,7%
Redevance de pollution	0,290 €	34,80 €	0,270 €	32,40 €	-6,9%
Total HT		346,06 €		339,75 €	-1,8%
TVA à 5,50%		19,03 €		18,69 €	-1,8%
Total Eau potable TTC		365,09 €		358,43 €	-1,8%

Soit le m3

3,04 €

2,99 €

-1,8%

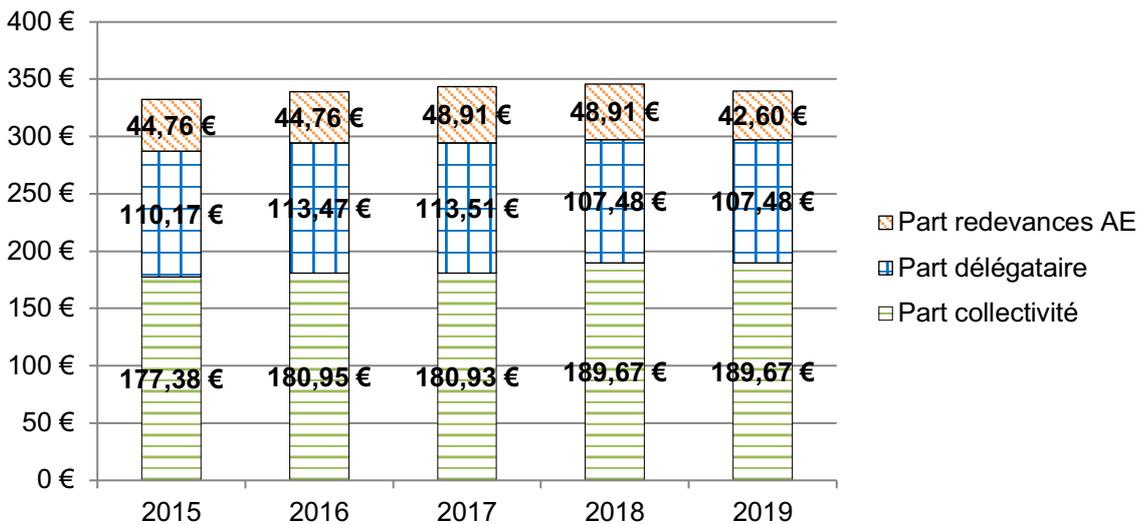
Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 358,43 € TTC au 1^{er} janvier 2019 contre 365,09 € TTC au 1^{er} janvier 2018, soit une baisse de -1,8%.

Cette diminution de prix s'explique notamment par une hausse de la part collectivité à laquelle s'ajoute une hausse de la redevance pollution décidée par l'Agence de l'eau.

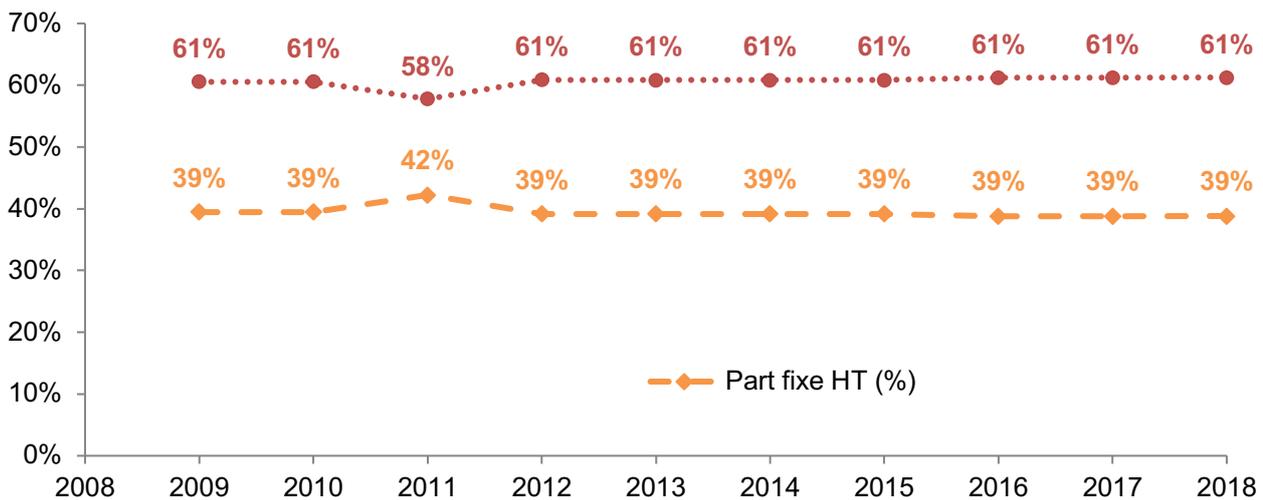
5.1.3. Variation parts exploitant/collectivité

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes : (hors TVA)

	01/01/2018		01/01/2019		Evolution (%)
Collectivité	189,67 €	55,0 %	189,67 €	56%	
Délégataire	107,48 €	31,0 %	107,48 €	32%	
Taxes et redevances	48,91 €	14,0 %	42,60 €	12%	-13%
TOTAL	346,06 €	100%	339,75 €	100%	-1,8%

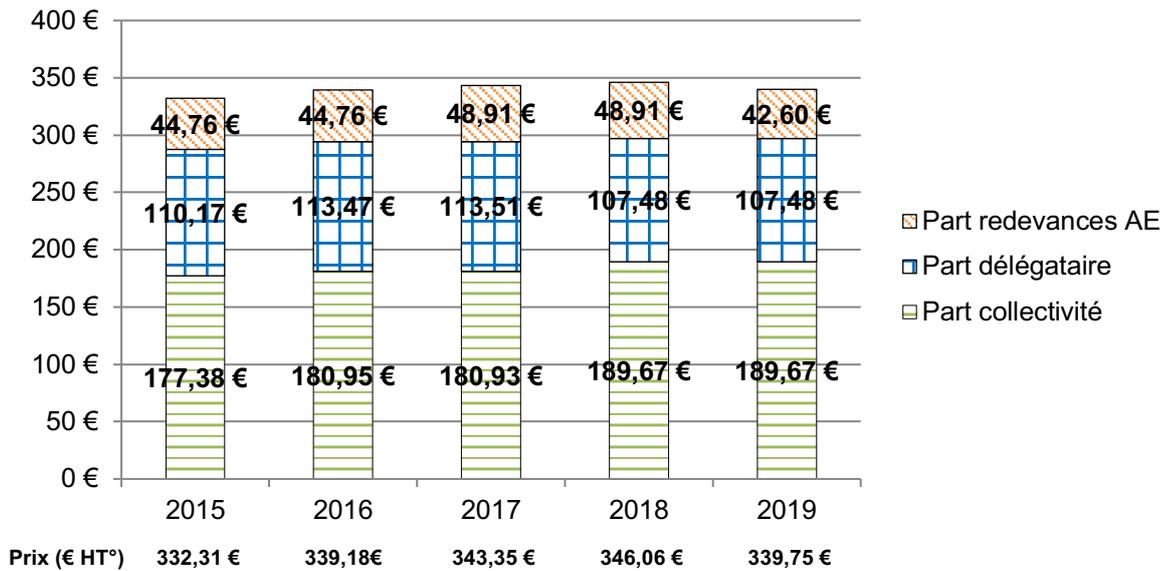


5.1.4. Pourcentage de la part fixe pour 120m³ (hors redevance et hors taxes)



Pour que la part variable, c'est-à-dire la consommation, soit suffisamment représentative sur la facture d'eau 120 m³, le législateur a souhaité que la représentation de la consommation pèse au minimum 60% de la facture. C'est bien le cas sur le territoire du Syndicat de Seurre Val de Saône.

5.1.5. Composantes du prix de l'eau base 120 m³ et sa variation (HT)



L'évolution de la part délégataire est fonction de la formule d'indexation des prix contrairement à l'évolution des redevances Agence de l'Eau décidées par année en fonction des budgets de cette dernière.

La part collectivité progresse lentement pour financer les travaux de renouvellement et d'investissement au fur et à mesure.

5.1.6. Comparatif à la moyenne du bassin Rhône Méditerranée - Corse

D'après les données de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement datées de 2017 pour les données du site www.services.eaufrance.fr, la moyenne départementale des services d'eau potable est de 2,05 € T.T.C. /m³:

	Prix moyen eau potable (1) (€/m ³)
Département côte d'Or (2017)	2,05
France métropolitaine (2017)	2,10

(1) Y compris taxes FNDAE, "voies navigables", autres

Producteurs : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/synthese/rapports>

Le prix moyen eau potable pour le département côte d'or relevé en 2017 est de 2,05 €/m³ soit environ 2,11 €/m³ en valeur 2019 actualisée. (l'hypothèse de calcul est de 3,0% d'inflation cumulée)

Le prix de l'eau du syndicat est de 2,99 €/m³ soit une différence de 0,88 €/m³ (+ 41%) par rapport à la valeur actualisée du prix moyen de l'eau observé dans le département.

Rapport financier du délégataire

5.1.7. Détail des produits, des charges, résultats bruts

✓ **Détail des produits**

	2016	2017	2018	Evolution
Produits	1 515 700 €	1 508 000 €	1 545 400 €	3%
Exploitation du service	492 000 €	487 200 €	490 300 €	1%
Collectivités et autres organismes	960 000 €	940 000 €	993 000 €	6%
Travaux attribués à titre exclusif	32 700 €	51 800 €	35 900 €	-31%
Produits accessoires	31 000 €	29 000 €	26 200 €	-10%

✓ **Détail des charges**

	2016	2017	2018	Evolution
Charges	1 585 000 €	1 581 000 €	1 588 000 €	0,4%
Personnel	207 800 €	226 700 €	220 200 €	-2,9%
Energie électrique	45 500 €	36 700 €	38 600 €	5,2%
Produits de traitement	10 900 €	7 900 €	7 500 €	-5,1%
Analyses	13 200 €	14 700 €	13 800 €	-6,1%
Sous-traitance, matières et fournitures	32 600 €	37 500 €	40 200 €	7,2%
Impôts locaux et taxes	9 800 €	9 800 €	9 700 €	-1,0%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	95 900 €	104 300 €	96 500 €	-7,5%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	5 500 €	5 500 €	5 700 €	3,6%
<i>Engins et véhicules</i>	30 600 €	34 800 €	32 600 €	-6,3%
<i>Informatique</i>	34 100 €	32 200 €	34 100 €	5,9%
<i>Assurance</i>	2 800 €	2 200 €	2 600 €	18,2%
<i>Locaux</i>	16 600 €	19 200 €	22 100 €	15,1%
<i>Divers</i>	6 300 €	10 400 €	- 600 €	
Contribution des services centraux et recherche	43 400 €	48 400 €	53 500 €	10,5%
Collectivités et autres organismes publics	960 000 €	940 000 €	993 000 €	5,6%
Charges relatives aux renouvellements	80 400 €	86 200 €	72 400 €	-16,0%
- pour garantie de continuité du service	25 600 €	32 500 €	22 000 €	-32,3%
- fonds contractuel	54 800 €	50 200 €	14 100 €	-71,9%
-programme contractuel			36 300 €	
Charges relatives aux investissements	68 700 €	54 400 €	21 800 €	-59,9%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3 600 €	2 300 €	4 600 €	100%
Pertes sur créances irrécouvrables	13 200 €	12 900 €	16 200 €	25,6%
Rémunération du besoin en fonds de roulement				

✓ **Détail des résultats bruts**

	2016	2017	2018	Evolution
Produits	1 515 700 €	1 508 000 €	1 545 000	2,5%
Charges	1 585 000 €	1 581 800 €	1 588 000	0,4%
Résultat avant impôt	- 69 300 €	-73 800 €	-42 600 €	73,2%
Apurement résultat antérieur				
RESULTAT NET	-69 300 €	-73 800 €	-42 600 €	73,2%

Le résultat est déficitaire sur les années 2014 à 2018.

5.1.8. Comparatif cumulé des objectifs de renouvellement

Suivi du renouvellement	2015	2016	2017	2018
Dotation de renouvellement (garantie et programme)	76 500 €	80 400 €	86 200 €	72 400 €
Dépenses réelles	2 342 €	28 353 €	134 150 €	4 838 €

5.1.9. Travaux neufs réalisés par le délégataire

La mise en place de la radiorelève sur l'ensemble du secteur entraîne le renouvellement accéléré du parc compteurs. Sur l'année 2018, 34 compteurs ont été renouvelés soit 1% du parc. Des opérations de renouvellement ont été effectuées dans le cadre du fonds de renouvellement et sont décrites dans le paragraphe 6.1 travaux réalisés par le délégataire.

5.1.10. Les tarifs des prestations facturés au client

Prestations	Tarif (€ HT au 1 ^{er} janvier 2017)
Branchement avec terrassement 6ml	1 368,81 €
Opération de nettoyage d'un tronçon	3 648,58 €
Frais d'accès au service	37,56 €
Frais de dossier	64,99 €
Contrôle des ouvrages de prélèvement	160,97 €
Contre visite	128,77 €
Frais de recouvrement	12,14 €
Frais de fermeture et réouverture de branchement	48,29 €

5.1.11. Reversement aux organismes publics

Désignation	Date du reversement	Montant (€)
Acompte n°1	NC	NC
Acompte n°2	NC	NC
TOTAL		NC

Les reversements aux organismes publics sont des estimations pour le compte annuel de résultat d'exploitation de Saur.

5.1.12. Reversements TVA à la collectivité

Non communiqué par le délégataire

5.1.13. Abandon de créances

Aucun abandon de créance pour l'année 2018.

5.2. Rapport financier de la collectivité

5.2.1. Dette et évolution

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	134 059,74 €	35 618,14 €	11 694,26 €
Montant remboursé durant l'exercice	45 274,46 €	36 854,46 €	12 284,82 €
- dont en capital	39 701,41 €	34 520,53 €	11 694,26 €
- dont en intérêts	5 573,05 €	2 333,93 €	590,56 €

5.2.2. Recettes syndicales

Recettes	2016	2017	2018	Evolution (%)
Ventes d'eau	639 414,14 €	587 426,77 €	812 472,44 €	38%
Fonds de renouvellement	140 557,98 €	181 853,15 €	83 095,00 €	-54%
Subventions d'exploitation	7 086,00 €			
Autres produits exceptionnels		1 754,40 €		-
Autres produits de gestion courante	7 577,94 €	8 417,78 €	7 973,94 €	-5%
TOTAL	794 636,06 €	779 451,40 €	903 602,38 €	16%

5.2.3. Dépenses d'investissement

Communes concernées	Nature des travaux	Montant (€HT)
Pouilly-sur-Saone	Renouvellement des canalisations	60 507 €
Magny-les-Aubigny	Renouvellement de canalisations	48 403 €
Montagny-les-Seurre	Renouvellement de canalisations	133 091 €
Seurre	Renouvellement de canalisations	104 964 €
Labergement-les Seurre	Renouvellement de canalisations	158 711 €
Esbarres	Renouvellement de canalisations	147 081 €
Pagny-le-Chateau	Renouvellement de canalisations	118 506 €
Total		770 813 €

Les investissements réalisés ont été financés en partie par des subventions d'un montant de 31 472 € par le conseil général de la côte d'or et 41 831,86 € versés par l'Agence de l'Eau, le solde venant du budget annexe du Syndicat, sachant qu'une partie des subventions perçues en 2018 correspond à des travaux réalisés au cours des années précédentes.

5.2.4. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	6 845,51 €
Charges de personnel	12 664,59 €
Autres charges de gestion courante	10 483,40 €
Charges financières	2 333,93 €
TOTAL Dépenses	32 327,43 €

5.2.5. Dépenses sur fonds de travaux

Le fonds de travaux a permis de financer les travaux listés ci-dessous :

Fonds de travaux	Montant HT
Non communiqué	
TOTAL	€

5.2.6. Amortissements réalisés en 2018

Amortissement	Montant amorti
Matériel d'exploitation	462 237,52 €
- dont terrain nu	139,48 €
- dont installations complexes spécialisées	6 865,45 €
- dont bâtiment d'exploitation	7 646,36 €
-dont matériel /outillage	2 019,55 €
- dont réseau	435 213,73 €
- dont mobilier	213,14 €
-dont frais d'études, de R&D	9 917,81 €
-dont matériel spécifique d'exploitation	2 241,55 €
Subventions d'investissement	-36 285,35 €
TOTAL	425 952,17 €

5.2.7. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

6. Travaux réalisés

6.1. Par le délégataire

6.1.1. Renouvellement des équipements électromécaniques

- ✓ Sur la station de production du Glanon, le tampon du puits sud, la pompe doseuse 2 du puits sud, la tuyauterie du déferriseur sud, l'analyseur de chlore et de pH sont renouvelés.
- ✓ Sur le réservoir de Seurre 1, la télérelève du compteur sortie du réservoir a été renouvelée.
- ✓ Sur le réservoir de Seurre 2, la télérelève du compteur C006 a été renouvelée.
- ✓ Sur la station de production de Pagny-le-Château, le débitmètre eau brute et les vannes du filtre 1, le compresseur sont renouvelés.
- ✓ Sur la station de production de Seurre, un renouvellement partiel de l'automate a été réalisé.
- ✓ La télérelève du compteur de sectorisation C05 Chamblanc Technopole de Pagny a été renouvelée.

L'ensemble de ces opérations a été financé sur le fonds contractuel de renouvellement pour un montant de 4 838 € pour les renouvellements.

La dotation annuelle actualisée étant de 36 320 €, le solde à la date de fin décembre 2018 s'élève donc à 40 521 €.

6.1.2. Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	35	50	99	34	-66%

6.1.3. Interventions sur le réseau

Nature intervention	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	55	32	42	27	-36%
<i>dont sur branchement</i>	22	13	21	12	-43%
<i>dont sur canalisation</i>	33	19	21	15	-29%
<i>dont sur compteur</i>	0	0	0	0	-

6.2. Par la collectivité

6.2.1. Les investissements

Communes concernées	Nature des travaux
Pouilly-sur-Saone	Renouvellement des canalisations (572 ml)
Magny-les-Aubigny	Renouvellement de canalisations (378 ml)
Seurre	Renouvellement de canalisations(514ml)
Labergement-les Seurre	Renouvellement de canalisations (1040 ml)
Pagny-le-chateau	Renouvellement de canalisations (726 ml)
Montagny-les-Seurre	Renouvellement de canalisations (766 ml)

Esbarres	Renouvellement de canalisations (699 ml)
Glanon	Transformation en traitement biologique
Pagny-le-Chateau	Recherche en eau
Syndicat	Maitrise d'œuvre canalisation
Syndicat	Fonds de travaux

6.2.2. Renouvellement des canalisations

Communes concernées	Nature des travaux
Pouilly-sur-Saone	Renouvellement des canalisations (572 ml)
Magny-les-Aubigny	Renouvellement de canalisations (378 ml)
Seurre	Renouvellement de canalisations(514ml)
Labergement-les Seurre	Renouvellement de canalisations (1040 ml)
Pagny-le-chateau	Renouvellement de canalisations (726 ml)
Montagny-les-Seurre	Renouvellement de canalisations (766 ml)
Esbarres	Renouvellement de canalisations (699 ml)

Renouvellement des canalisations	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité (km)	3,83	4,49	4,72	4,70	-

4 695 mètres de linéaire ont été renouvelés en 2018, contre 4 720 ml en 2017, soit une stabilité. Le taux de renouvellement est de l'ordre de 1,80%.

6.2.3. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat a engagé plusieurs actions sur les thèmes suivants :

- Modélisation du réseau : Celle-ci propriété du syndicat a été confiée à notre délégataire la SAUR pour une mise à jour permanente. Le bénéfice attendu concerne une meilleure connaissance de notre réseau en matière de pression, de débit et d'encrassement.
- Mise en place d'opération de travaux de nuit pour éviter les coupures d'eau en périodes de consommation courante.
- Contrôle par le Syndicat des informations faites aux abonnés dans le cadre des travaux d'investissement.
- Rendement du réseau : l'objectif contractuel du délégataire était d'atteindre un indice linéaire de perte de 1,5 m³/j/km au bout de la 5^{ème} année du contrat, soit en 2016. Pour parvenir à cet objectif, le syndicat s'est engagé à marche forcée dans le renouvellement des réseaux et de tous les branchements associés (taux de renouvellement de 1,03% entre 2011 et 2016). Le délégataire s'appuyant sur les compteurs de sectorisation engage régulièrement des opérations de recherche de fuite sur tous les secteurs à très fort ILP.
- Deuxième puits à PAGNY LE CHATEAU : en matière de qualité, le problème majeur qui nous préoccupe relève des pesticides. Sur ce sujet, hautement stratégique, notre syndicat souhaite se soustraire totalement à la problématique pesticide en envisageant la création d'un puits nouveau sur le secteur de PAGNY LE CHATEAU. C'est pourquoi le syndicat a lancé en 2016 une étude de recherche en eau dans le massif forestier voisin, dont le BAC correspondant n'empiète plus sur les terres agricoles. C'est bien une vision pérenne de notre alimentation en eau qui verra le jour sur ce secteur. Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour fin 2017/début 2018.

- La faisabilité de l'abandon des deux puits de SEURRE est liée à deux paramètres :
 - Autorisation de prélèvement MAGNY AUBIGNY connue à ce jour soit 1000 m³ en continu pouvant être porté à 1200 m³ en cas de crise.
 - La possibilité d'augmenter les capacités de la station de PAGNY LE CHATEAU (2^{ème} puits).

Les travaux liés à l'abandon des puits de SEURRE ne pourront être engagés qu'à l'issue de la mise en service du 2eme puits de PAGNY LE CHATEAU.

- Mise en place d'une convention avec le SDIS dans le cadre de leur mission de contrôle des poteaux incendie. Cette prestation est réalisée de façon totalement déconcertée par le SDIS, avec tous les problèmes qui s'en suivent notamment la turbidité. Le délégataire qui n'est pas partie prenante dans cette opération doit alors intervenir en urgence pour restaurer la qualité du service.
- Station de GLANON : Les difficultés rencontrées pour traiter le fer et le manganèse avec le système physico chimique actuellement en place, nous ont amené à étudier la possibilité de passer la station en traitement biologique. Ce procédé est beaucoup plus réactif et capable de s'adapter aux très fortes variations de concentration en fer et en manganèse rencontrées sur le site. Le process biologique a donc été testé in situ fin 2015/début 2016. Ces tests ayant donnés d'excellents résultats, notre syndicat a validé le passage en biologique de la station de Glanon au deuxième trimestre 2016 (opération estimée à 500 000 €) et a confié la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Merlin. L'objectif à long terme étant de transformer également la station de Pagny le Château.
- En termes de qualité de l'eau distribuée, le syndicat s'attache à supprimer, chaque fois que faire se peut, toutes les canalisations inutiles dans lesquelles l'eau se dégrade et peut voir apparaître la présence de germes.

Voici un bilan des conduites supprimées depuis 2011 :

Année	Commune	Voie	Longueur (ml)	Info techniques
2011-2012	Bonnencontre	Impasse des champs	60	FG DN60
2013	Bousselage	Connexion Forage	650	FG DN100
2013-2014	Bousselage	Rue des escargots	288	PVC DN125 / FG DN80
2013-2014	Broin	Rue d'Amont	700	PEHD DN40 / FG DN80
2015	Chamblanc	Ancienne conduite péage autoroute	800	FG DN125
2015-2016	Labergement les Seurre	Rue Chapot	130	FG DN100
2013	Pouilly sur Saône	Les Rotures	160	FG DN60
2015-2016	Seurre	Rue du Stade	130	FG DN100
2015-2016	Seurre	Rue de la Houblonnière	165	FG DN60
2015-2016	Seurre	Rue de Jallanges + Papillons Blancs	320	FG DN100
TOTAL			3 403	

- La réalisation du BAC de MAGNY LES AUBIGNY a permis de déployer des mesures agroenvironnementales avec pour objectif de réduire, voire supprimer les pesticides. L'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 définit ainsi un programme d'actions pertinentes sur le BAC, visant à restaurer la qualité de la ressource. La mise en place de ces actions est suivie par la chambre d'agriculture depuis début 2016, dont la prestation est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau.

7. Insuffisances et proposition d'amélioration du service par le délégataire

- Les réservoirs de Charrey sur Saône, Etang Pillot, Auvillars sur Saône et de Pagny la ville nécessitent une nouvelle clôture, travaux à la charge du syndicat.
- Sur les usines avec chloration, le délégataire indique qu'il faudrait reprendre les systèmes d'injection de chlore vétustes qui transitent par les anciens générateurs de bioxyde et générant des fuites et des alarmes inutiles. (investissement prévu dans le nouveau contrat)
- Le réservoir de Pagny-la-ville a besoin de nouvelles fenêtres, d'une alarme anti-intrusion pour limiter les accès à l'eau potable, et de nouveaux garde-corps à l'intérieur du réservoir (les actuels n'étant plus aux normes et vétustes).
- Comme le pilote le traitement biologique mis en place à l'usine de Glanon est concluant, il serait intéressant de le reproduire sur le site de Pagny-le-Château. (investissement prévu dans le nouveau contrat)
-
- Le nouveau contrat comprend d'autres investissements cités ci-dessous :
 - Installation de 8 débitmètres de sectorisation télégérés
 - mise en place de 17 sondes hydrophones
 - réactualisation et amélioration du modèle hydraulique existant
 - suivi en temps réel des ressources
 - diagnostic spécifique sur les ressources de l'usine de Glanon avec le bureau d'études IMAGEAU
 - modification de la filière de traitement de l'usine de Pagny-le-Château pour maîtriser les rejets des eaux de lavage
 - installation de deux analyseurs de chlore sur Magny-les-Aubigny et Seurre
 - installation de dispositifs anti-intrusion sur l'ensemble des sites non équipés
 - mise en place d'une veille juridique impactant l'environnement réglementaire du contrat.

8. Suivi des engagements contractuels du délégataire

8.1. La sectorisation et le rendement de réseau

L'article 36.1 du contrat de délégation de service public confie au délégataire l'installation de 8 débitmètres sur les réservoirs, 4 débitmètres sur des tronçons de conduites et sur le réseau de distribution la création de deux regards de sectorisation et deux compteurs avec by-pass.

L'objectif est l'amélioration des performances de réseau en limitant les pertes par la sectorisation et la recherche de fuites. Le délégataire s'est engagé à obtenir dans un délai de 5 ans un indice linéaire de perte inférieur à 1,5 m³/jour/km sur 3 ans consécutifs. Les débitmètres posés sont signalés sur le synoptique fourni par la Saur présent en annexe 1 p 46.

La mise en place des compteurs de sectorisation a été effectuée en octobre 2013.

8.2. Radiorelevé

L'article 13.3 du contrat de délégation de service public indique que le territoire du syndicat doit être pourvu d'ici un délai d'un an soit le 01/04/2012 d'un parc de compteurs radio-relevés.

- Saur indique avoir renouvelé 5 074 compteurs cumulés de 2011 à 2016 soit 95% du parc. Les 247 compteurs restants sont pour la majorité des compteurs difficiles d'accès.

8.3. Modélisation

La modélisation du réseau doit être tenue à jour selon l'article 39.1 du contrat, sous réserve que des travaux de renforcement ou de modification de réseau ont bien été effectués.

- Le délégataire Saur tient à jour la modélisation.

8.4. Système d'information géographique

D'après l'article 12.1 du contrat de délégation de service public, le système d'information géographique doit être complété par le nouveau délégataire dans un délai d'un an à partir de la prise d'effet du contrat avec les informations suivantes :

- Le plan du réseau à l'échelle cadastrale
- Les levés altimétriques dans la mesure où ils sont disponibles
- Les caractéristiques des canalisations, accessoires et ouvrages
- L'existence de conventions et /ou de servitudes
- Les interventions sur le réseau par tronçon

Le SIG est fonctionnel depuis 2012.

9. Aspects qualitatifs

9.1. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2017, 126 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle du délégataire.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Nombre de prélèvements - surveillance du délégataire
Production	26	41
Distribution	54	0
Total	80	41

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	50	54
Nombre de prélèvements non conformes	0	7
Taux de conformité	100%	87%
Nombre de prélèvements	0	0

hors référence de qualité		
Taux de respect références	100%	87%

L'eau distribuée en 2018 présente 100% de conformité au niveau des paramètres bactériologiques et 87% au niveau des paramètres physicochimiques, les non-conformités relevées concernent les paramètres suivants :

- Pour le bentazone : une non-conformité de 0,16 µg/L pour une norme à 0,1µg/L,(à Bonnencontre)
- Pour le naphtalène : une non-conformité de 0,44 µg/L pour une norme à 0,1µg/L, (à Magny les aubigny)
- pour l'antraquinone: quatre non-conformités comprise entre 0,16 et 0,68 µg/L pour une norme à 0,1µg/L, (à Trugny, Jallanges, Seurre et Magny-les-Aubigny)

Ces dépassements au niveau de la station de production de Magny les Aubigny n'ont pas été confirmés par les contre prélèvements réalisés sur le réseau. A ce jour, le délégataire ne sait pas d'où provient l'antraquinone.

9.2. Bilan des rejets en milieu naturel (Pagny le château, Glanon, Chour)

- L'usine Pagny-le-Château est équipée d'un système de lagune qui ne remplit pas entièrement sa fonction : une partie du fer et manganèse collectée rejoint toutefois le milieu naturel car la décantation n'est pas à 100 %. Une étude sur les rejets de l'usine de Pagny le Château devra être lancée.
- L'usine de Glanon rejette actuellement les eaux de lavage des filtres directement dans la Saône. L'impact écologique sur la rivière est très faible et ne nécessite pas d'autorisation. Dans le cadre de la transformation de l'usine en biologique, le sujet devra être réétudié afin de définir si une bêche de décantation doit être mis en place ou non.
- Concernant le Lac de Chour, les rejets rejoignent une unité d'assainissement du site touristique et ceci avec l'agrément des services de l'Etat

9.3. Rejets dus aux opérations de nettoyage

Néant.

9.4. Purges et problèmes liés à la défense incendie (essais de débit)

282 interventions de vérification des poteaux et bornes incendie ont eu lieu sur le périmètre du Syndicat en 2018 soit une utilisation de 931 m³ environ.

Le syndicat reste en attente du nouveau plan départemental qui sera proposé par le préfet en 2017. Des solutions répondant à nos problématiques sont attendues :

- Modification de la norme de débit de 60m³/h à 30m³/h, sur 2 heures.
- Possibilité de transférer la compétence aux collectivités en charge des réseaux.

Par ailleurs, concernant le problème des essais sur les poteaux incendies, le SDIS semble souhaiter se dégager de cette tâche et tendre vers une forme de sous-traitance.

10. Historique et évolution sur 10 ans

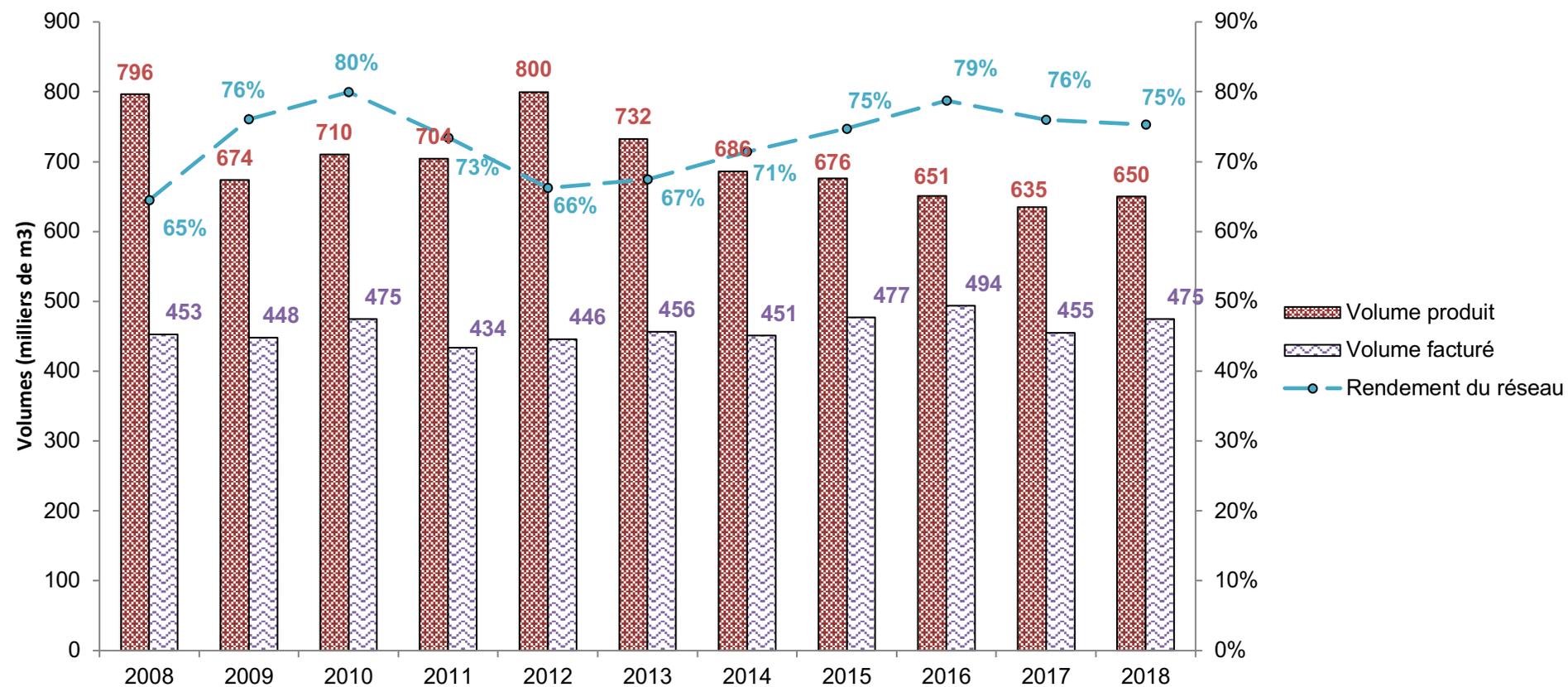
10.1. Tableau de synthèse

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de clients	5 158	5 201	5 225	5 217	5 234	5 282	5 305	5 290	5 267	5 285	5 279
Volume produit (m³)	796 283	673 608	710 468	704 292	799 872	732 177	686 329	675 999	651 235	634 722	649 876
Volume facturé (m³)	452 819	447 739	474 875	433 744	445 664	456 440	450 892	466 776	494 238	454 875	474 933
Volume technique (m³)	60 812	64 869	93 247	70 842	71 474	0	0	0	0	0	0
VNCA (m³)				31 672	37 033	37 515	35 416	38 570	18 691	27 522	14 479
Volume consommé autorisé (m³)	513 631	512 608	568 122	465 416	482 697	493 955	490 308	505 346	512 929	482 397	489 412
Rendement du réseau	65%	76%	79,96%	73,47%	66,27%	67,46%	71,4%	74,1%	78,8%	76,0%	75,3%
Linéaire du réseau (km)	222,7	221,1	223	216,4	220,0	218,8	218,6	219,2	218,1	217,5	216,1
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	4,23	2,80	2,89	2,53	3,52	3,45	3,04	2,62	1,97	2,27	2,22
Indice linéaire de perte (m³/j/km)	3,48	2,00	1,75	2,13	3,06	2,98	2,53	2,13	1,74	1,92	2,03
Taux de conformité bactériologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité physicochimique	100%	100%	97%	98%	82%	88%	85,5%	94,3%	93,8%	98,0%	87%

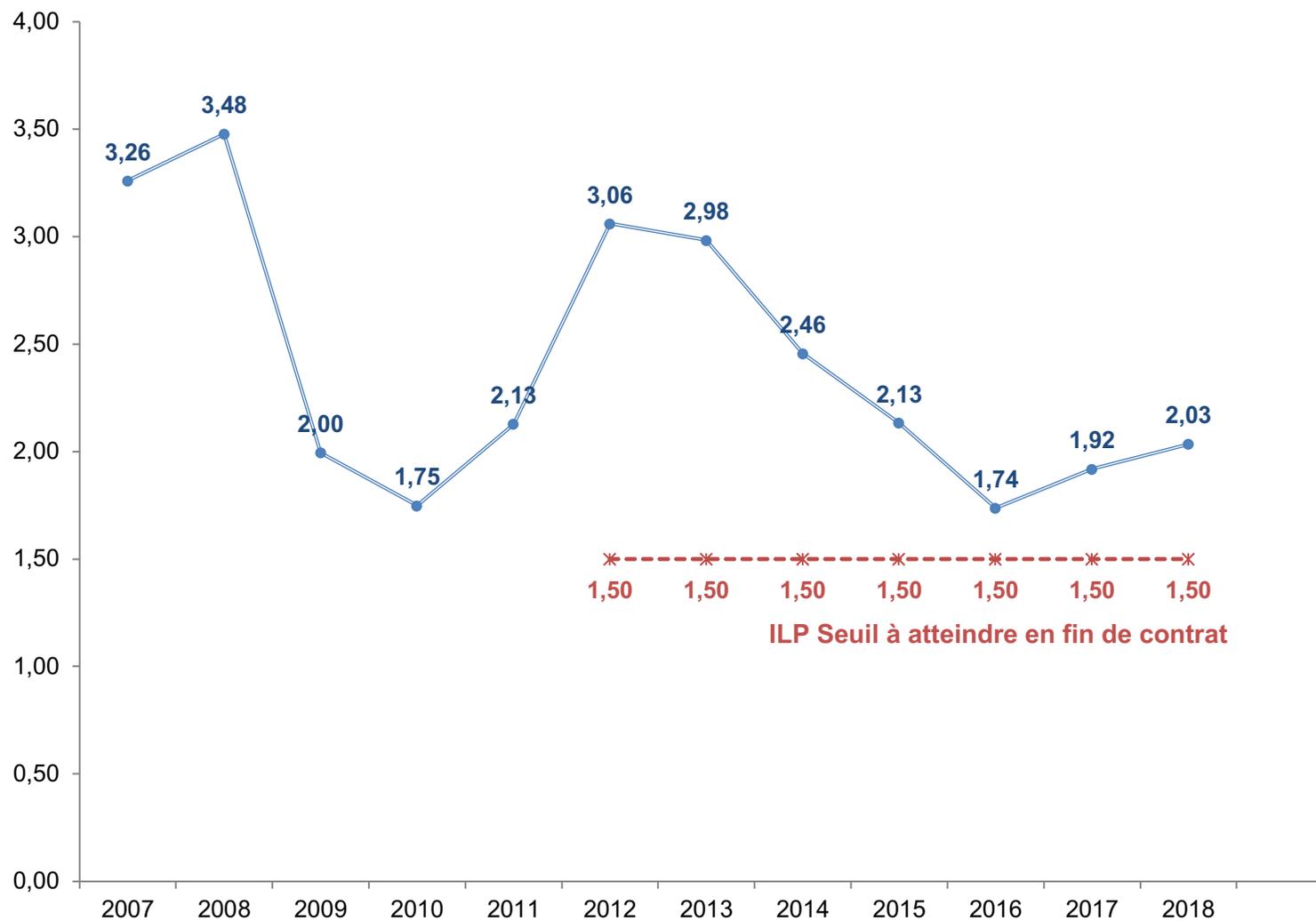
SIE SEURRE VAL DE SAONE

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Part fixe délégataire (€ HT)	51,84	53,74	53,88	55,64	41,00	43,10	44,04	44,41	44,59	44,59	45,08
Part variable délégataire (€ HT/m³)	0,6659	0,7287	0,7306	0,7544	0,5060	0,5320	0,5435	0,5480	0,5740	0,5740	0,5200
Part fixe collectivité (€HT)	40,94	41,57	41,57	53,57	68,23	68,23	68,23	68,23	69,59	69,59	70,17
Part variable collectivité (€HT/m³)	0,4830	0,4905	0,4905	0,4905	0,9096	0,9096	0,9096	0,9096	0,9280	0,9280	0,996
Autres redevances (€HT/m³)	0,4281	0,4357	0,4440	0,4358	0,3033	0,3400	0,3300	0,373	0,373	0,408	0,408
Montant total pour 120 m³	297,53	310,06	311,50	327,99	332,85	343,00	344,18	350,39	357,83	362,27	365,17
Prix maximum (€/m³)	2,4794	2,5839	2,596	2,733	2,7738	2,8584	2,8682	2,9216	2,9820	3,0189	3,0431

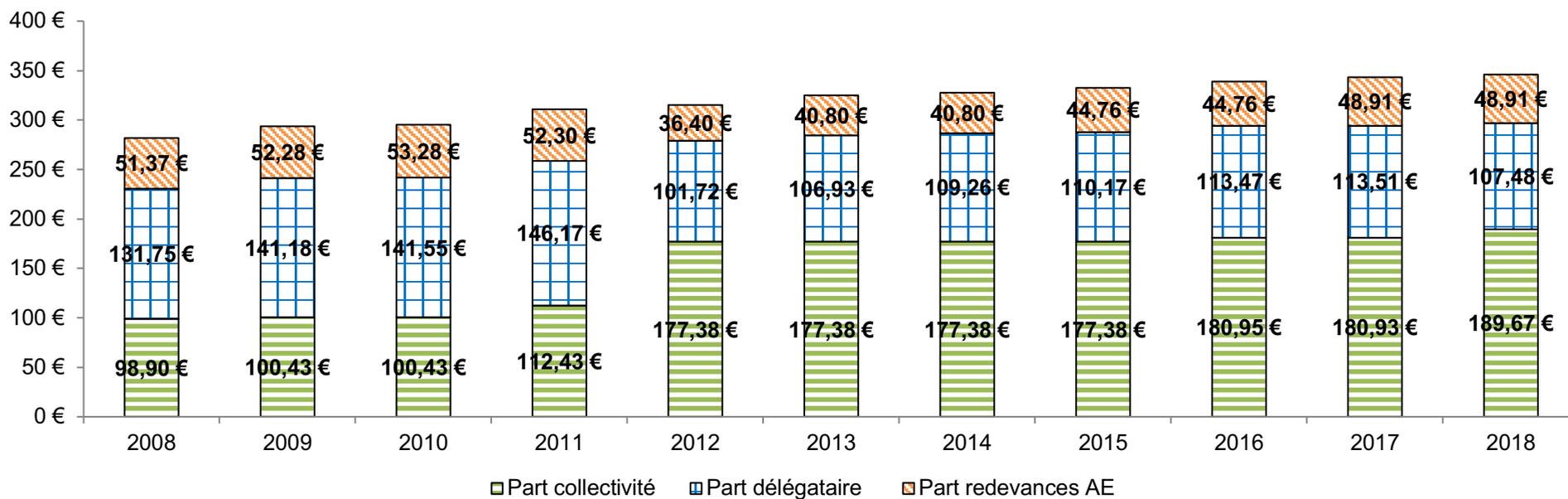
10.2. Courbe de suivi pour les volumes et le rendement de réseau



Indice Linéaire de Pertes (m³/j/km)



10.3. Courbe de suivi de l'évolution du tarif de l'eau potable



11. Les indicateurs de performance

11.1. Indicateurs descriptifs

Indicateur	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	10 735	10 735	11 125	0%
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	362,23 €	365,09	358,43	 -1,8%

11.2. Indicateurs de performance

Indicateur	Unité	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Objectifs	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%	100%		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	93,8%	98,0%	87,0%	100%	 -11%	 7 non-conformités

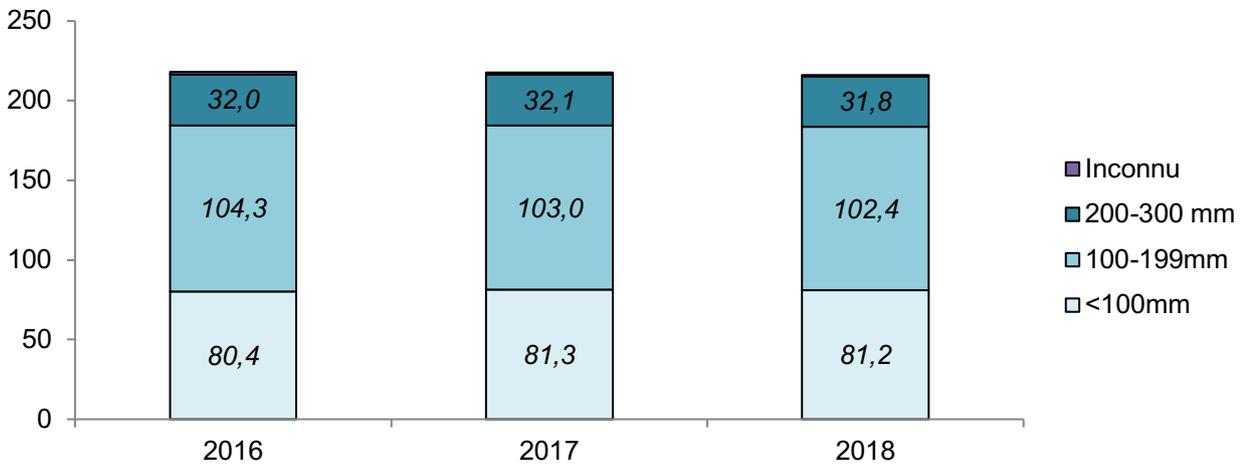
Indicateur	Unité	Définition	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Objectifs	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Sans unité	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	120/120	120/120	120/120			
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	%	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	78,8%	76,0%	75,3%		 -1%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,97	2,27	2,22		 -2%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	m ³ /j/km	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,74	1,92	2,03	1,5	 6%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	1,20%	1,41 %		Entre 0,5 et 1%	 %	 Renouvellement à maintenir
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	N.R.	N.R.	N.R.	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisés par le volume facturé	0€/m ³	0€/m ³	0€/m ³		 -	

12. Suivi du réseau

12.1. Répartition par diamètres

(en kilomètre de réseau)

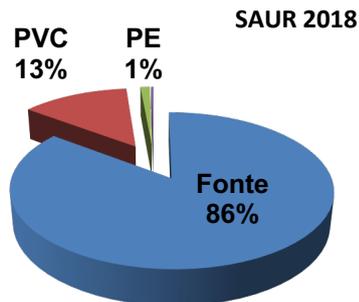
Diamètres	2015		2016		2017		Evolution (%)
	Km	%	Km	%	Km	%	
<100mm	81,7	37%	80,4	37%	81,3	37%	1%
100-199mm	105,2	48%	104,3	48%	103,0	47%	-1%
200-299 mm	31,1	14%	32,0	14%	32,1	15%	
Inconnu	1,2	1%	1,49	1%	1,19	1%	-20%
TOTAL	219,2	100%	218,1	100%	217,5	100%	0%
Diamètre moyen	126,1		126,8		126,6		1%



12.2. Répartition par nature de canalisation

(en kilomètre de réseau)

Nature	2016		2017		2018		Evolution
	Km	%	Km	%	Km	%	
Fonte	187,0	86%	185,5	85%	184,4	85%	-1%
PVC	26,8	12%	28,4	13%	28,6	13%	1%
PE	2,8	1%	2,5	1%	2,5	1%	0%
Inconnu	1,5	1%	1,20	1%	0,6	0	-51%
TOTAL	218,1	100%	217,5	100%	216,1	100%	-1%



13. Exploitation du réseau

13.1. Les casses

13.1.1. Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2016	2017	2018	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	32	42	27	-36%
<i>dont sur branchement</i>	13	21	12	-43%
<i>dont sur canalisation</i>	19	21	15	-29%
<i>dont sur compteur</i>				-

Des recherches de fuites ont été réalisées en 2018 sur 32,8 km de réseau par Saur. Elles ont permis de détecter une partie des fuites réparées sur conduite.

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Bagnot	550
Esbarres	8 350
Labergement-les-seurre	2 055
Seurre	21 850
Total	32 805

13.1.2. Interventions de maintenance curatives et préventives de l'année 2018

Site	Type de maintenance		Total
	Corrective	Préventive	
Chambre de vannes de Grosbois les Tichey		1	1
Réservoir de Pagny la ville	1	0	1
Réservoir de Franxault	1	2	3
Usine de Magny les Aubigny	1	1	2
Usine de Pagny le château	1	14	15
Usine de Seurre	0	3	3
Usine de Glanon	2	3	5
Réservoir de Bagnot		1	1
Total	7	27	34

34 opérations de maintenance ont été effectuées en 2018 par la SAUR.

2 manœuvres de vannes ont été effectuées.

13.2. Les fuites donnant lieu à dégrèvement

Aucun dégrèvement n'a été effectué courant 2018.

13.3. Nombre de branchements nouveaux et supprimés

Renouvellement des branchements	2016	2017	2018	Evolution (%)
Nombre de branchements créés	24	0	0	-

L'ensemble des branchements plomb identifiés sur le territoire du Syndicat est supprimé. Le Syndicat se réserve un budget de 5 branchements par an au cas où.

14. Protection des captages

14.1. Suivi des BAC

- ✓ L'étude BAC à MAGNY LES AUBIGNY a été finalisée début 2014. Un diagnostic des pressions agricoles a été réalisé par la chambre d'agriculture et présenté aux exploitants agricoles. Ce diagnostic a conduit à la signature de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 définissant un programme d'action sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de la Male Raie. Cet arrêté a été présenté aux exploitants en octobre 2016 et sa mise en œuvre est suivie par la chambre d'agriculture de Côte d'Or. Cette prestation est subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.
- ✓ L'usine de Seurre est en voie d'abandon (problème technique insoluble lié à la complexité géologique et à des malfaçons sur la réalisation des puits). Le secteur Seurre-Jallanges-Trugny est donc actuellement alimenté pour moitié par l'usine Pagny le Château et pour moitié par l'usine de Seurre. Une solution pérenne, qui consisterait à abandonner les puits de Seurre et à les remplacer par un nouveau puits sur Pagny le Château, est en cours d'étude. La première étape de ce projet est l'étude de recherche en eau dans le secteur forestier de Pagny le Château, qui a été lancé fin 2016 et dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2017. Elle est financée par l'agence de l'eau à hauteur de 50%. Si cette étape s'achève avec succès, les suivantes consisteront à réaliser un puits, l'interconnecter à la station et à adapter les capacités de production de la station de Pagny le Château.

14.2. Bilan qualitatif

14.3. SAGE et SDAGE

15. Veille Juridique

15.1. Rappel de la liste des textes fondateurs sur l'eau et l'assainissement

- Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 « sur l'eau »
- Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 « relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques»: procédure de publicité et de mise en concurrence (Loi « Sapin »)
- Loi n°95-96 du 1er février 1995 « concernant les clauses abusives et la présentation des contrats et régissant diverses activités d'ordre économique et commercial »
- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 « relative au renforcement de la protection de l'environnement »: réglementant la durée des conventions de délégations de services publics dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, la pratique des droits d'entrée et instituant le RPQS (loi « Barnier »)
- Loi n° 95-127 du 8 février 1995 « relative aux marchés publics et délégations de service public » instituant le rapport du délégataire (loi « Mazeaud »)
- Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 « portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau »
- Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 « sur l'eau et les milieux aquatiques »
- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement »
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement »
- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 « de réforme des collectivités territoriales »

15.2. Textes parus pendant l'année 2017

- Septembre 2017 et décembre 2017 : Transferts de compétence

Note d'information relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale du 18 septembre 2017

Un éclairage a été apporté des précisions sur les transferts de compétences :

- Les EPCI issus d'une fusion intervenue après l'entrée en vigueur de la loi NOTRe doivent assurer l'exercice des compétences optionnelles non pas à la date de la fusion mais à la date à laquelle l'assemblée délibérante se sera déterminé sur le choix des compétences optionnelles. Un délai d'un an leur est laissé à compter de la fusion (si elle a été opérée sur la base du III de l'article 35 de la Loi NOTRe : cas des fusions intervenues sur la base des nouveaux Schémas directeurs de coopération intercommunale).
- Les transferts opérés dans le cadre de la Loi NOTRe n'ont pas vocation à empêcher la possibilité d'un transfert ultérieur à un syndicat mixte.
- Les différents services publics issus des compétences eau et assainissement peuvent être gérés selon des modalités différentes sur le même territoire (gestion directe, gestion déléguée et gestion mixte).
- L'harmonisation n'est pas immédiate (en gestion déléguée, l'harmonisation n'est de toute façon possible qu'à l'issue du contrat) mais devra être réalisée dans un délai raisonnable au regard du principe de l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, n° 536, déposé(e) le jeudi 21 décembre 2017

Par ailleurs, en fin d'année 2017, la proposition de loi dite « Ferrand » a été déposée. Elle prévoyait déjà, à ce moment, deux évolutions majeures :

- La possibilité pour les Communes des Communautés de Communes de repousser à 2026 le transfert des compétences eau et/ou assainissement ;
 - Le maintien des syndicats sur plus de deux EPCI à fiscalité propre
- Courant 2017 : Avènement du Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD)

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE

L'année 2017 a également été marquée par la préparation en vue de l'entrée en vigueur l'année suivante (25 mai 2018) de la mise en œuvre de la protection européenne des données personnelles (<https://www.cnil.fr/fr/RGPD-quel-impact-pour-les-collectivites-territoriales>). Le site du CNIL fait un rappel synthétique des obligations des Collectivités parmi lesquelles :

- L'instauration de règles de protection (« Privacy by design and by default ») : les collectivités devront « *tenir compte le plus en amont possible, dès la phase de conception du produit, du service ou du traitement, de définition des outils qui seront utilisés et des paramétrages par défaut, des règles d'or de la protection des données. Il s'agira en particulier de minimiser à tout point de vue le traitement effectué.* »
- La nécessité d'une gouvernance des données : « *les collectivités seront appelées à tenir un registre de leurs activités de traitement, à encadrer les opérations sous-traitées dans les contrats de prestation de services, à formaliser des politiques de confidentialité des données, des procédures relatives à la gestion des demandes d'exercice des droits, à adhérer à des codes de conduite ou encore à certifier des traitements.* »
- La mise en place d'un délégué à la protection des données (Data protection Officer) qui aura « *pour principales missions :*
 - *d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents [= les responsables de la gestion des données personnelles] ;*
 - *de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;*
 - *de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;*
 - *de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;*
 - *de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.* »

16. Actions environnementales

16.1. Pour le délégataire

16.1.1. Consommation en électricité et réactifs

Consommations	2016	2017	2018	Evolution (%)
Electricité (kWh)	401 427	417 247	444 216	4%
- dont Station de production du Glanon	168 931	155 081	116 563	-8%
- dont Station de production de Seurre	38 092	41 064	17 369	8%
- dont Station de production de Pagny-le-Château	147 651	144 263	162 477	-2%
- dont Station de production de Magny-les-Aubigny	46 074	75 992	147 099	62%
Chlore (kg)	539	490	490	-9%
- dont Station de production du Glanon	147	98	98	-33%
- dont Station de production de Seurre	98	98	98	
- dont Station de production de Pagny-le-Château	245	245	245	
- dont Station de production de Magny-les-Aubigny	49	49	49	
Permanganate (kg)	1 973	2 188	2 188	11%
-dont Station de production de Glanon	1 675	1 890	1 890	13%
-dont Station de production de Pagny-le-château	298	298	298	
Polymère (Station du Glanon) (kg)	130	140	140	8%
WAC (Station de Pagny-le Château) (kg)	1 980	1 960	1 960	-1%

16.1.2. Nettoyage des réservoirs

La majorité des réservoirs du syndicat a été nettoyé en 2018. Les dates des nettoyages sont :

Nettoyage de réservoirs (date)	2016	2017	2018
Bagnot\ cuve étang Pillot		18/03/2017	08/03/2018
Franxault\cuve petite chaux	12/04/2016	06/02/2017	09/10/2018
Franxault\ bâche lac de chour	10/03/2016		
Glanon\bâche			19/04/2018
Grosbois les Tichey\cuve champ rouge	25/11/2016	17/03/2017	07/03/2018
Pagny-la-ville \ cuve près d'Hées	19/05/2016	15/03/2017	
Pagny-le-Château\ bâche		26/01/2017	13/02/2018
Seurre \ Réservoir 1			17/05/2018
Seurre \ bâche d'eau traitée	17/06/2016	17/02/2017	13/02/2018
Charrey sur Saône \ Réservoir	12/01 et 19/05/16		25/04/2018
Seurre\ Réservoir 2			15/05/2018
Auvillars sur Saône\ Réservoir		16/03/2017	31/05/2018

Le nettoyage annuel est une obligation réglementaire.

16.2. Pour la collectivité

16.2.1. Amélioration de l'utilisation des ressources

Le syndicat souhaite maîtriser l'utilisation de la ressource en eau en fixant un objectif d'indice linéaire de perte au délégataire de 1,5 m³/j/km, qui devait être atteint en 2016. Et ce à l'aide de plusieurs outils : la sectorisation, la recherche de fuite et la modélisation du réseau. L'objectif s'est un peu éloigné en 2017 avec 1,92 m³/j/km.

Le syndicat depuis une bonne décennie, appuie sa stratégie sur les trois ressources pérennes que sont les usines de Pagny-le-Château, de Magny-les-Aubigny et de Glanon. Cette stratégie vise à finaliser la dorsale syndicale (rive droite de la Saône) qui relie Charrey-sur-Saône à Chivres. Cette dorsale qui permet de faire transiter par un DN 200 de l'eau dans les deux sens est une artère essentielle du réseau structurant du syndicat. Elle permet de relier les deux ressources que sont Glanon et Magny-les-Aubigny.

Le bouclage Nord qui permettra de relier Magny-les-Aubigny à Pagny-le-Château est en cours de finalisation sur Pagny-la-Ville.

Le bouclage Sud, reliant Glanon à Seurre, a été abandonné en raison du coût démesuré du projet. Cet abandon est compensé par le projet de doublement de la production sur Pagny le Château (Nouveau puits + adaptation des capacités de production de la station).

Lorsque l'arrête dorsale, le bouclage Nord, ainsi que le doublement de la production sur Pagny le Château seront finalisés, nous serons en mesure d'interconnecter totalement nos trois ressources et par la même d'assurer la desserte en eau sur la totalité du syndicat en cas de problème sur l'une de ces trois ressources.

Une solution pérenne à l'alimentation du lac de Chour a été trouvée, puisqu'aujourd'hui le secteur a été interconnecté au réseau de Franxault.

16.2.2. Amélioration de la qualité des ressources

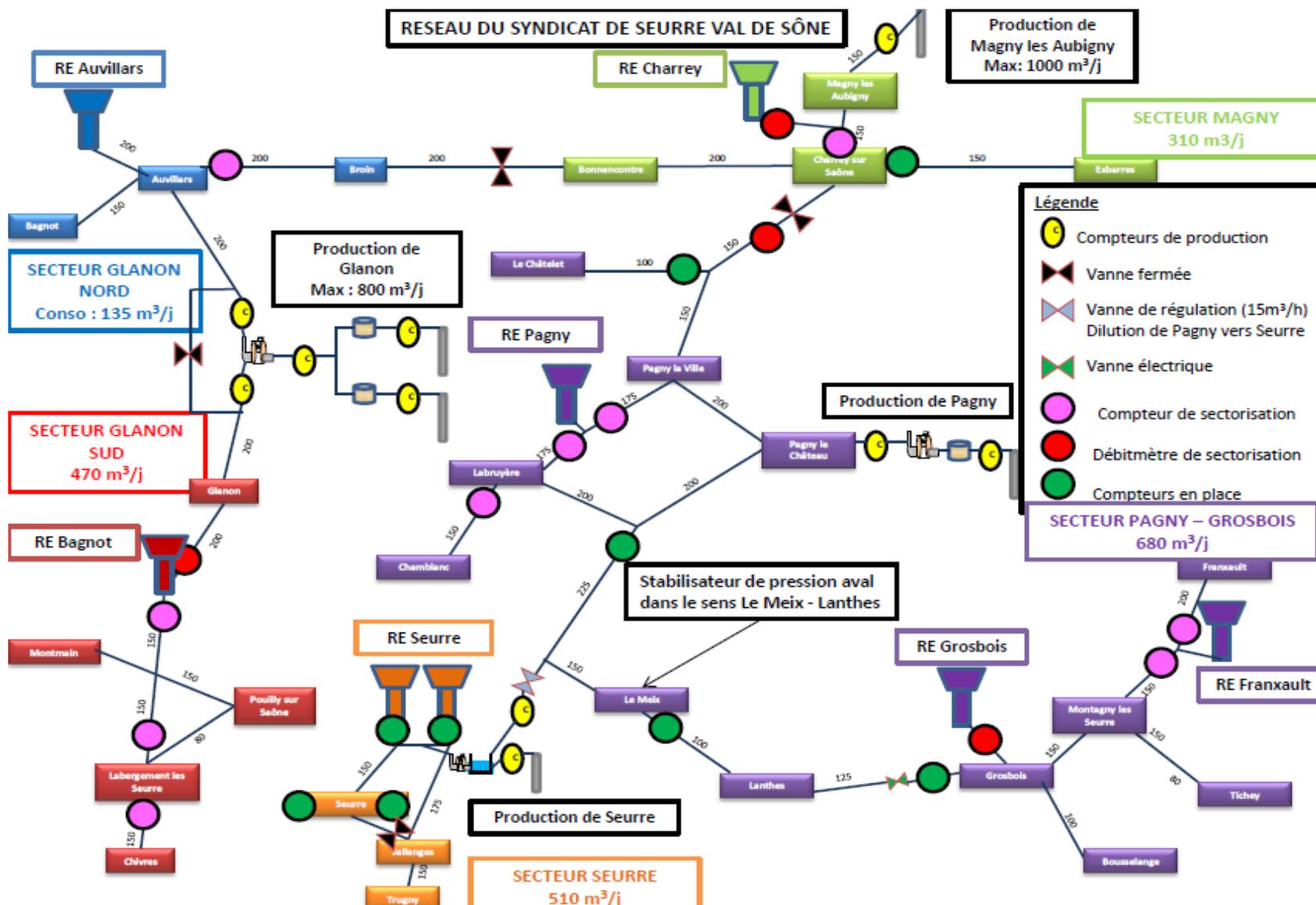
Les études du Bassin d'Alimentation de Captage du puits de Magny-les-Aubigny et du diagnostic agricole associé, ont été finalisées. Elles ont abouties à un arrêté préfectoral définissant un programme de mesure. La mise en œuvre de ce dernier est assurée par la chambre d'agriculture depuis 2015.

.

.

17. ANNEXES

17.1. Synoptique du syndicat



17.2. Note d'information de l'Agence de l'eau

EDITION 2019

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

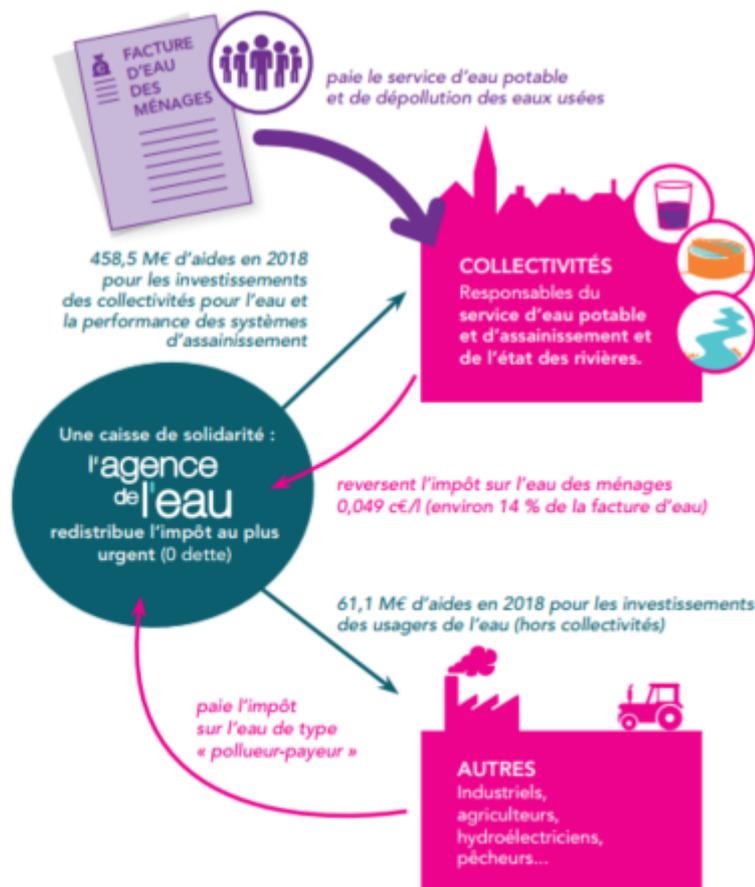
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,70 € TTC/m³ et de 4,06 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2017.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m³ en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

► Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10^e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

► Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

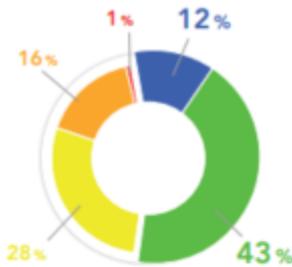


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

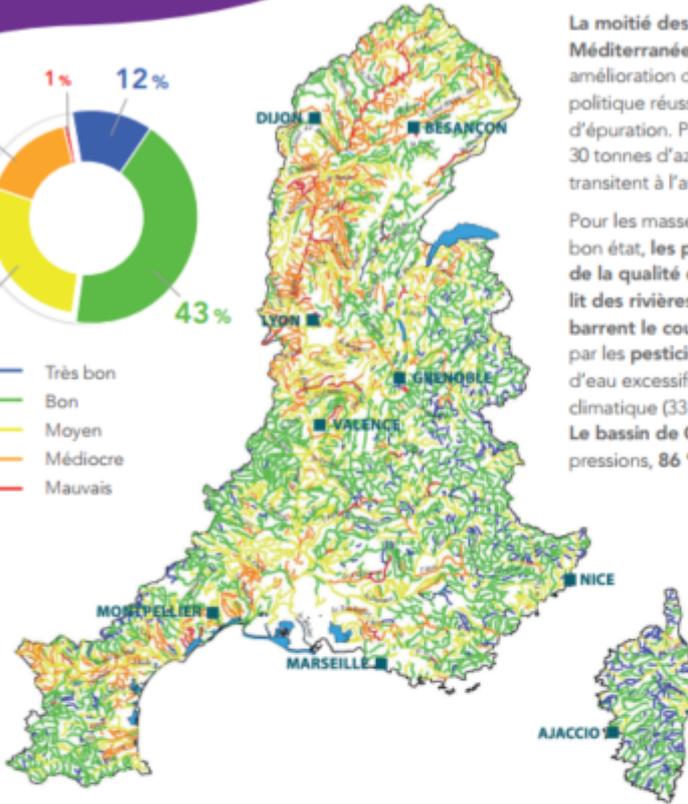
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

.../.../2019